



Le 02 avril 2026
Nieul-le-Dolent

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 31 MARS 2026

Membres en exercice : 23	Membres présents : 23	Date de la convocation : 24/03/2026
	Nombre de votants : 23	

PRESENTS : Michel COUMAILLEAU, Nathalie CHARRIER, Emmanuel FERRE, Roseline PRAUD-BRUNETIERE, Sébastien MIGNÉ, Isabelle CHATAIGNER, Didier FRUCHET, Sylvia NAULEAU, Pierre MOLLÉ, Mathilde GUESDON, Olivier HUBERT, Ophélie TESSON, Jean-Philippe GUEDON, Michèle MORVAN-FORTIER, Yohann QUAIRAULT, Emilie BENAITIER, Loïc PONTOREAU, Camille DECROIX-BAUDOUR, Jacky TRICHET, Romuald BOMPÉRIN, Vanessa EYRAUD, Mehdi ROUSSEAU, Valérie OLIVIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M FERRE Emmanuel a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, une réforme des règles de publicité des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, prévoit les éléments suivants :

- Le compte rendu des séances de conseil est supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance
- Le procès-verbal des séances est expressément détaillé
- Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est supprimé
- Le procès-verbal de la séance est mis en ligne après l'approbation de celui-ci à la séance suivante



DELIBERATIONS

1. **Délégations du Conseil Municipal au Maire**
Approuvée à l'unanimité
2. **Indemnités des élus**
Approuvée à l'unanimité
3. **Fixation collège administrateurs CCAS**
Approuvée à l'unanimité
4. **Désignation de représentants de la commune auprès du SyDEV**
Approuvée à l'unanimité
5. **Désignation de représentants de la commune auprès de la SPL**
Approuvée à l'unanimité
6. **Désignation de représentants de la commune auprès du GIP GéoVendée**
Approuvée à l'unanimité
7. **Désignation de représentants de la commune auprès de ECOLLECTIVITES**
Approuvée à l'unanimité

Affiché sur le site internet de la commune le 02/04/2026

